

Collège de Montoie
Construction d'un pavillon scolaire

AV. DE MONTOIE 19
 1007 Lausanne

Documentation concernant l'assurance
qualité en matière de protection incendie

plan N° : 101 - 102
 échelle : 1:100
 date : 05.03.2015
 affaire N° : 321.37-01
 dess. : vrd

service d'architecture
 certifié ISO 9000
 rue du Port-Franc 18
 c.p. 5354 - 1002 Lausanne

tél. 021 - 315 56 22
 fax 021 - 315 50 05

Mise en oeuvre de l'assurance qualité

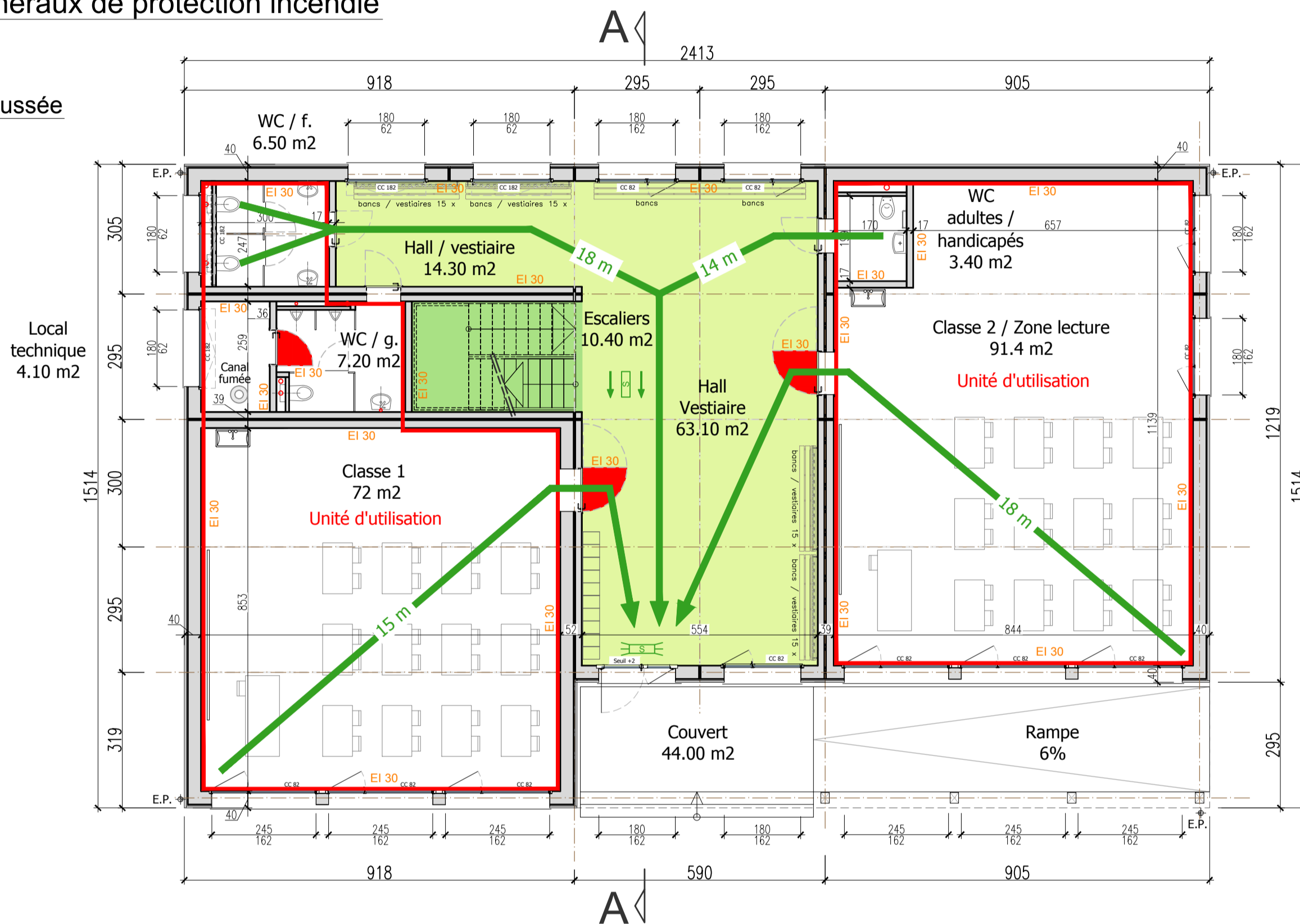
Degré d'assurance qualité requis : degré 1

- Responsable de l'ensemble du projet [1] : Laurent Marquis, service d'architecture, Ville de Lausanne
- Responsable de l'assurance qualité en protection incendie : Laurent Marquis, service d'architecture, Ville de Lausanne
- Projeteur : Laurent Marquis, service d'architecture, Ville de Lausanne
- Convention sur l'affectation du bâtiment : Bâtiment scolaire
- Plans généraux de protection incendie [4] : Voir plans figurant sur le présent document
- Contrôle par sondage des appels d'offres : Coût du CFC 2, 1'730'000frs
- Preuve de protection incendie : Etat de la technique, selon fournisseurs
- Plan de sécurité incendie du chantier : Effectué par la DT, lors des visites sur le chantier
- Contrôle par sondage de l'exécution : Ne s'applique pas
- Tests spécifiques sur les installations techniques du bâtiment : Néant
- Tests spécifiques sur les équipements de protection incendie : Néant
- Instruction sur les installations techniques du bâtiment : Par l'installateur
- Instruction sur les équipements de protection incendie : Vérification des extincteurs régulière par le concierge
- Documents de contrôle de la protection incendie [4] : Ne s'applique pas
- Plan de contrôle de la protection incendie [4] : Ne s'applique pas
- Déclaration de conformité de la protection incendie : Sera transmis en fin de travaux par le fournisseur
- Assurance qualité sur toute la durée d'utilisation du bâtiment : Par le maître de l'ouvrage, le service des écoles primaires et secondaires
- Entretien et maintenance des équipements de protection incendie : Selon les besoins
- Entretien et maintenance des installations techniques du bâtiment : Selon les besoins

[1] Au degré 1, le responsable de l'ensemble du projet joue également le rôle de responsable de l'assurance qualité en protection incendie.
 [4] Uniquement sur demande des autorités compétentes pour les maisons individuelles, les bâtiments annexes, les bâtiments d'exploitations agricoles et les bâtiments de petites dimensions.

Plans généraux de protection incendie

Rez-de-chaussée



1er étage

